



Communiqué de presse

Bruxelles, 06/04/2020 - 12.15 heures

La limite de paiement sans contact et sans code PIN sera augmentée à partir du 14 avril.

De plus en plus de consommateurs et de commerçants découvrent en ces temps de corona que le paiement sans contact est non seulement rapide, facile et sûr, mais aussi le moyen de paiement le plus hygiénique. C'est pourquoi Febelfin et ses membres, dont KBC, KBC Bruxelles et CBC Banque, ont décidé de porter les limites des paiements par carte sans contact et sans code PIN à 50 euros, et ce à partir du 14 avril.

Aujourd'hui, plus que jamais, le numérique est la nouvelle norme et le paiement sans contact est l'un des outils permettant de freiner davantage la propagation du coronavirus. Afin d'avoir encore moins de contact avec le clavier, le paiement sans contact et sans code PIN devient possible pour les paiements inférieurs ou égaux à 50 euros. Ce n'est qu'après une série de paiements dépassant 100 euros que le code PIN devra être enregistré.

Toutes les informations se trouvent dans ce [communiqué de presse](#) de Febelfin.

Paiement sans contact à KBC (Bruxelles) et à CBC

KBC a été la première banque en Belgique à rendre possible le paiement par carte bancaire sans contact pour ses clients à partir de mai 2015 ([communiqué de presse mai 2015](#)).

A présent 97 % des cartes de paiement KBC (Brussels) et CBC (cartes bancaires, cartes de crédit et cartes prépayées) peuvent être utilisées sans contact.

KBC Groupe SA

Avenue du Port 2 – 1080 Bruxelles

Viviane Huybrecht
Directeur Communication Corporate/
Porte-parole
Tél. 02 429 85 45

Service presse

Tél. 02 429 65 01 Stef Leunens
Tél. 02 429 29 15 Ilse De Muyer
Tél. 02 429 32 88 Pieter Kussé

E-mail : pressofficekbc@kbc.be

Les communiqués de presse de KBC sont disponibles sur www.kbc.com
Suivez-nous sur www.twitter.com/kbc_group
Restez au courant de nos [solutions innovantes](#)
Vérifiez [ici](#) l'authenticité de ce document